

**Conseil de Direction  
Cinquante-septième Session**

**GC/57/Min.4  
Original : ANGLAIS**

*Lyon, 13-14 mai 2015  
Auditorium*

**PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE**

CIRC, Lyon

Jeudi 14 mai 2015, à 15h05

Président : Dr Mark Palmer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

**Sommaire**

	Page
1. Nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (à huis clos)	4
2. Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (CEC), 2013–2014	5
3. Composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants	6
4. Questions diverses	7
5. Election du Président et du Vice-président de la prochaine session	10
6. Date de la prochaine session	10
7. Clôture de la session	11

### Représentants des Etats participants

Dr Mark PALMER, <i>Président</i> Dr Adam BABBS	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeur Agnès BUZYN, <i>Vice-présidente</i> M. Jean-Baptiste ROUFFET	France
Dr Stephen M. ROBBINS Mme Lucero HERNANDEZ, <i>Rapporteur</i>	Canada
Dr Chariklia BALAS ( <i>excusée</i> )	Allemagne
Professeur Christopher BAGGOLEY	Australie
Dr Britta KUNERT	Autriche
M. Lieven DE RAEDT	Belgique
Dr Luiz Antonio SANTINI ( <i>excusé</i> )	Brésil
Professeur Mads MELBYE	Danemark
Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA	Espagne
Dr Lisa STEVENS Mme Mary Blanca RIOS Dr Mona SARAIYA	Etats-Unis d'Amérique
Dr Svetlana AXELROD Mme Lidia GABUNIYA Dr Olga KOVALEVA Dr Andrey KAPRIN	Fédération de Russie
Professeur Juhani ESKOLA Professeur Eero PUKKALA	Finlande
Dr Jagdish PRASAD	Inde
M. Keith COMISKEY	Irlande
Professeur Walter RICCIARDI ( <i>excusé</i> ) Dr Filippo BELARDELLI	Italie
Dr Eiji HINOSHITA	Japon
Dr Rachid BEKKALI Dr Latifa BELAKHEL	Maroc
Dr Edgar RIVEDAL Dr Karianne SOLAAS	Norvège
Dr Marianne DONKER M. Marc FAKKEL	Pays-Bas
Dr Mohammed Hussain Ali FALEH	Qatar

Dr Eui-Jun PARK	République de Corée
Dr Dukhyoung LEE	
Professeur Mats ULFENDAHL	Suède
Dr Karin SCHMEKEL ( <i>excusée</i> )	
Dr Diane STEBER-BÜCHLI	Suisse
Professeur Abdullah Murat TUNCER	Turquie

### **Organisation mondiale de la Santé**

Dr Oleg CHESTNOV, Sous-directeur général, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)

Mme Joanne MCKEOUGH, Bureau du Conseiller juridique

Dr Andreas ULLRICH, Conseiller principal auprès du Sous-directeur général/NMH, Agent de liaison avec le CIRC

### **Observateurs**

Professeur Cornelia ULRICH, Présidente sortante du Conseil scientifique

Professeur James F. BISHOP, Président élu du Conseil scientifique

Professeur Béatrice FERVERS, Présidente du Comité d'éthique du CIRC

M. Cary ADAMS, Directeur exécutif, Union internationale contre le Cancer (UICC)

### **Commissaire aux Comptes**

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (*excusé*)

### **Mexique**

Dr Alejandro MOHAR BETANCOURT (*excusé*)

### **Secrétariat**

Dr C.P. WILD, *Secrétaire*

M. D. ALLEN

Mme A. BERGER

Dr F. BRAY

Dr P. BRENNAN

Dr G. BYRNES

Mme D. D'AMICO

Mr P. DAMIECKI

Dr S. FRANCESCHI

Mme E. FRANÇON

Dr N. GAUDIN

Dr Z. HERCEG

Dr R. HERRERO

Dr A. KESMINIENE

Dr D. LOOMIS

Dr J. MCKAY

Dr M. MENDY

Dr R. NJIE

Dr H. OHGAKI

Dr I. ROMIEU

Dr R. SANKARANARAYANAN

Ms A. SANTHIPRECHACHIT

Dr A. SCALBERT

Dr J. SCHÜZ

Dr N. SLIMANI

Dr K. STRAIF

Dr M. TOMMASINO

Dr J. ZAVADIL

## 1. NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (SESSION A HUIS CLOS) : Point 19 de l'Ordre du jour (Document GC/57/16)

Le Conseil se réunit à huis clos de 14h10 à 15h05.

Le PRESIDENT déclare que, durant la discussion à huis clos, plusieurs membres du Conseil de Direction ont indiqué qu'ils manquaient d'indications sur les critères de sélection des membres du Conseil scientifique. Les candidats présentés par les Etats participants ont tous d'excellentes qualifications, mais pour procéder aux nominations, le Conseil de Direction doit chercher à équilibrer les compétences. Il propose une discussion entre le Directeur, le Président et la Vice-Présidente, et le Président du Conseil scientifique pour voir comment améliorer la sélection des membres.

Le SECRETAIRE se déclare en faveur de la suggestion du Président. Plus généralement, il serait important d'identifier les points forts des nouveaux Etats participants en matière de recherche sur le cancer et de les utiliser pour combler les lacunes du Conseil scientifique. Dans le passé, il n'a jamais discuté directement de ce problème avec les membres du Conseil de Direction.

Le RAPPORTEUR donne lecture de la résolution suivante, **adoptée** à huis clos par le Conseil de Direction, concernant la nomination de nouveaux membres du Conseil scientifique (GC/57/R18) :

Le Conseil de Direction,  
Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

### 1. NOMME

Dr Jenny Chang-Claude, Allemagne	)	
Dr Boris Ya. Alekseev, Fédération de Russie	)	
Dr Lalit Kumar, Inde	)	
Dr Jerome Coffey, Irlande	)	
Dr Eugenia Dogliotti, Italie	)	pour une durée de quatre ans
Dr Karima El Rhazi, Maroc	)	au Conseil scientifique
Dr Giske Ursin, Norvège	)	
Dr Dukhyoung Lee, République de Corée	)	
Dr Jonas Bergh, Suède	)	
Dr Kadir Mutlu Hayran, Turquie	)	

2. REMERCIE les Drs Paul W. Dickman (Suède), Luca Gianni (Italie), Inger Gram (Norvège), Murat Gültekin (Turquie), In-Hoo Kim (République de Corée), Deirdre Murray (Irlande), Thangarajan Rajkumar (Inde), Sergei Tjulandin (Fédération de Russie) et Cornelia Ulrich (Allemagne), membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

## **2. RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC (CEC), 2013–2014 : Point 20 de l'Ordre du jour (Document GC/57/17)**

Le Professeur FERVERS (Présidente du Comité d'éthique du CIRC), illustrant ses commentaires à l'aide de diapositives, déclare que le Comité d'éthique veille à ce que la recherche menée au CIRC sous ses différents aspects, méthodologiques, cliniques et scientifiques, respecte les droits et le bien-être des participants, grâce à l'application constante des normes éthiques les plus élevées. Le Comité se réunit cinq fois par an pour évaluer sous l'angle de l'éthique tous les projets du CIRC relevant de sa compétence. L'examen éthique s'appuie sur des textes de référence, notamment sur la Déclaration d'Helsinki (10<sup>ème</sup> version de 2013), les Principes directeurs internationaux d'éthique de la recherche biomédicale concernant les sujets humains (CIOMS, 2002) et les Normes et orientations opérationnelles OMS pour l'examen éthique de la recherche en santé impliquant des participants humains (2011). En 2013–2014, le Comité a examiné 66 nouveaux projets, dont 56 ont été approuvés à l'issue du premier examen, sept ont reçu un accord conditionnel et trois n'ont pas été approuvés. Des 14 projets soumis pour la deuxième fois, 11 ont été acceptés, un projet a reçu un accord conditionnel et deux n'ont pas été approuvés. Le Comité continue à suivre l'étude ASBEST et à fournir un rapport annuel au Directeur du CIRC. Un processus d'évaluation simplifié a été mis en place pour les études EPIC.

Le développement de nouvelles technologies dans les domaines de la biologie moléculaire, de la génétique et de la bio-informatique entraîne de nouveaux problèmes en matière d'éthique ainsi que des questions d'ordre pratique. Parmi ces problèmes éthiques émergents figure la gestion des résultats fortuits dans les études génomiques. Un consensus se dessine en faveur de la transmission conditionnelle des résultats fortuits aux participants concernés lorsque ces informations sont cliniquement pertinentes et peuvent donner lieu à une intervention. Il n'existe aucune directive reconnue au niveau international relative à la gestion des découvertes fortuites, en particulier dans le contexte de la recherche. Le Comité considère que les conditions ne sont pas remplies actuellement pour intégrer la transmission des résultats fortuits à la recherche génomique, et il prépare un document de travail qui sera soumis à discussion et contribuera à impliquer les chercheurs du CIRC et les collaborateurs extérieurs dans une réflexion à ce sujet.

L'examen éthique de la recherche demande de prendre en compte les situations dans lesquelles des considérations financières ou personnelles pourraient compromettre, ou semblent affecter la conduite de la recherche ou la communication des résultats. Les conflits d'intérêt potentiels sont traités à différents niveaux ; tous les membres du Comité et tous les membres du personnel du CIRC reçoivent une formation en éthique. Les nouveaux projets incluent une mise à jour des Règles et Procédures et des Procédures opérationnelles standard et la création d'une plateforme internet qui facilitera la soumission et le traitement des projets.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, le Professeur BUZYN (France), le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique), le Dr ROBBINS (Canada) et le Dr PRASAD (Inde) expriment leur satisfaction du travail accompli par le Comité d'éthique du CIRC et reconnaissent la complexité de l'environnement international dans lequel il se déroule. La gestion des découvertes fortuites des études génomiques et la transmission conditionnelle des résultats de la recherche aux

participants, notamment quand ils peuvent donner lieu à une intervention, nécessitent une profonde réflexion qu'il conviendrait peut-être de mener avec la communauté scientifique internationale.

Le SECRETAIRE remercie le Professeur Jean-Pierre BOISSEL, Président sortant du Comité d'Ethique et le Professeur Fervers, Présidente actuelle, pour leur leadership. En faisant prendre conscience de certains des problèmes éthiques liés à la recherche sur le cancer, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire, le Comité a accompli un travail dont la valeur dépasse largement l'analyse des projets individuels. Des discussions ont déjà eu lieu pour savoir si le document sur les découvertes fortuites devait être rendu public, et cette question sera discutée plus avant par le Comité d'Ethique du CIRC.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous concernant le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (CEC) pour 2013–2014 (GC/57/R19) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2013–2014), tel qu'il figure au Document GC/57/17,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'Ethique du CIRC (2013–2014);
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

La résolution est **adoptée**.

### **3. COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS : Point 21 de l'Ordre du jour**

En réponse à la requête du PRESIDENT, le Professeur BAGGOLEY (Australie), le Dr ROBBINS (Canada), le Dr PRASAD (Inde), le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Professeur TUNCER (Turquie) se portent volontaires pour le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-dessous relatif à la composition du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants (GC/57/R20) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de l'Inde et de la Turquie, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.

La résolution est **adoptée**.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES : Point 22 de l'Ordre du jour**

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) demande au Centre de réfléchir non seulement à un mode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme, mais aussi à la manière de communiquer sur la façon dont les projets scientifiques individuels remplissent les objectifs de la Stratégie.

Elle propose en outre la création d'un nouveau groupe de travail conjoint Conseil scientifique-Conseil de Direction sur les priorités budgétaires, pour pouvoir prendre des décisions mûrement réfléchies à propos du budget. Il est regrettable, par exemple, que la décision de supprimer un poste de pathologiste ait été prise en contradiction directe avec les recommandations du Conseil scientifique. Le groupe de travail pourrait également étudier différents modes de financement auxquels on pourrait avoir recours pour combler les déficits budgétaires.

Le SECRETAIRE explique que tous les éléments du projet de budget avaient le soutien du Conseil scientifique, et de ce fait, la révision à la baisse du budget entraîne inévitablement la suppression d'éléments déjà approuvés. C'est le rôle du Directeur de faire des propositions en fonction du budget, et il ne voit pas quel pourrait être le rôle du groupe de travail proposé à cet égard. La proposition d'identifier d'autres mécanismes de financement est la bienvenue.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) estime que le Conseil de Direction gagnerait à mieux comprendre, lors de l'examen du budget, les conséquences de la suppression ou de l'addition de postes sur le fonctionnement du Centre.

Le SECRETAIRE mentionne que le projet de budget a été communiqué avec toutes les explications concernant les postes, trois mois avant la réunion du Conseil de Direction.

M. FAKKEL (Pays-Bas) ajoute que la mise en place d'un groupe de travail conjoint permettrait au Conseil de Direction de mieux établir les priorités budgétaires.

Pour le Professeur BAGGOLEY (Australie), soutenu par le Professeur ESKOLA (Finlande), c'est le rôle du Conseil de Direction d'approuver le budget, mais c'est au Directeur de décider de l'attribution des postes. Si le Conseil de Direction commence à prendre des décisions sur les affectations budgétaires individuelles, il se comporte comme un organe exécutif et non pas comme un conseil. C'est pourquoi il n'adhère pas à la suggestion du représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Professeur TUNCER (Turquie) appuient la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique car elle permet une meilleure interaction entre le Conseil de Direction et le Conseil scientifique.

Le Professeur MELBYE (Danemark) estime qu'il existe déjà une excellente communication entre le Conseil de Direction et le Conseil scientifique, c'est pourquoi il partage l'avis du représentant de l'Australie.

Le Professeur ULFENDAHL (Suède) est entièrement d'accord avec les vues du représentant de l'Australie : il a toute confiance dans la capacité du Directeur en matière d'affectations budgétaires et n'est pas en faveur d'un nouveau groupe de travail.

Le Dr BAABS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) partage l'avis des représentants de l'Australie, du Danemark, et de la Suède : c'est le rôle du Directeur du Centre de mettre en forme et de présenter ses vues au Conseil scientifique, et de formuler sa stratégie en fonction des conseils reçus.

Le Professeur BUZYN (France) avoue qu'elle n'est pas très à l'aise avec la proposition de la représentante des Etats-Unis d'Amérique parce que le nouveau groupe de travail comprendrait un nombre restreint de membres et qu'il ne serait donc pas représentatif du CIRC. Elle soutient les vues des représentants de l'Australie, de la Suède et du Royaume-Uni.

Le Dr FALEH (Qatar) est d'accord avec le représentant de l'Australie ; il faut bien distinguer les conseils et les organes exécutifs : le Conseil de Direction n'a pas à interférer avec l'attribution détaillée de chaque élément du budget. Il n'est pas en faveur de la formation d'un nouveau groupe de travail.

Le Dr RIVEDAL (Norvège) ne souscrit pas à la suggestion de former un groupe de travail, ce qui conduirait le Conseil de Direction à s'occuper d'un domaine qui est de la responsabilité du Directeur et de son personnel. Il est du même avis que les représentants de l'Australie, du Danemark et d'autres encore.

M. COMISKEY (Irlande) déclare qu'il est, en règle générale, partisan des initiatives qui favorisent le dialogue, mais la création d'un tel groupe de travail pourrait ajouter à la confusion dans le processus de décision. C'est en outre au Conseil de Direction d'approuver le budget. Il pourrait être utile de changer l'Ordre du jour pour avoir une première discussion sur le budget dès le premier jour de la réunion, ce qui donnerait ensuite plus de temps pour la réflexion.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) souhaite préciser que ses commentaires ne mettaient aucunement en cause les compétences du Directeur, mais qu'elle cherchait un moyen de favoriser la discussion sur les priorités scientifiques et les décisions budgétaires.

Le PRESIDENT demande au représentant du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS d'expliquer les conséquences de la mise en place d'un groupe de travail ou d'un sous-comité conjoint. Même si la majorité des membres du Conseil de Direction ne semblent pas en faveur de cette proposition, ils pourraient vouloir y réfléchir au cours de l'année à venir.

Le Dr STEVENS (Etats-Unis d'Amérique) précise qu'elle préférerait attendre l'année prochaine pour continuer la discussion sur sa proposition. Elle note que le Secrétaire a reçu favorablement la suggestion de chercher d'autres modes de financement.

Mme HERNANDEZ (Canada), quant à elle, comprend l'inquiétude de la représentante des Etats-Unis qui cherche une meilleure cohérence entre les priorités scientifiques et les décisions budgétaires, même si elle partage les réserves exprimées autour de la table. Pour elle, il est important que les décisions concernant le budget soient prises par le Conseil de Direction tout entier et non pas par un petit groupe.

Mme MCKEOUGH (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) répond que le Conseil de Direction est habilité à créer des groupes de travail et des sous-comités. Dans le passé, le Conseil de Direction a étudié si ces sous-comités avaient une fonction cohérente, s'ils agissaient dans le

cadre du mandat du Conseil de Direction et n'empiétaient pas sur les fonctions du Conseil scientifique ou du Directeur. Il faudrait aussi définir les modalités selon lesquelles un tel sous-comité rendrait son rapport et le budget nécessaire pour ses réunions. S'agirait-il d'un comité *ad hoc* ou d'un comité permanent ?

Le PRESIDENT reconnaît qu'il pourrait être très utile pour le Conseil de Direction d'échanger des informations, la question étant de trouver la meilleure façon d'y parvenir. Il propose au Conseil de Direction de prendre note de la suggestion et de l'examiner lors de sa cinquante-huitième session.

Il en est ainsi **décidé**.

#### **5. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA PROCHAINE SESSION : Point 23 de l'Ordre du jour**

Sur proposition du Professeur MELBYE (Danemark), appuyée par le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) et le Dr FALEH (Qatar), le Dr Mark Palmer (Royaume-Uni) est réélu à l'unanimité en qualité de Président du Conseil de Direction.

Sur proposition du Professeur BAGGOLEY (Australie), appuyée par le Dr BABBS (Royaume-Uni), le Dr FALEH (Qatar), et le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne), le Professeur Agnès Buzyn (France) est réélue à l'unanimité en qualité de Vice-présidente du Conseil de Direction.

#### **6. DATE DE LA PROCHAINE SESSION : Point 24 de l'Ordre du jour**

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution sur la date de la prochaine session du Conseil de Direction (GC/57/R21) :

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon (France) les mercredi et jeudi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2016 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

La résolution est **adoptée**.

## **7. CLOTURE DE LA SESSION : Point 25 de l'Ordre du jour**

Le **PRESIDENT** se réjouit de la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu le lendemain et remercie les participants pour leur contribution au travail du Centre.

Le **SECRETARE** remercie le Président pour la façon dont il a guidé la réunion et pour la série de téléconférences qu'il a menées tout au long de l'année. Il remercie le pays hôte, et notamment la Ville de Lyon et les autorités françaises, de leur immense soutien, ainsi que le Professeur Buzyn (France) pour son aide efficace à cet égard. C'est un extrême plaisir d'accueillir le Maroc comme nouvel Etat participant. Il est reconnaissant envers les membres du Conseil scientifique pour leurs discussions animées et leur soutien. Il remercie Mme McKeough (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) pour ses conseils avisés, ainsi que l'équipe scientifique du CIRC et les membres du personnel qui se sont investis dans la préparation de cette réunion. Lui aussi se réjouit de la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire du CIRC.

Le **PRESIDENT** déclare la session close.

**La séance est levée à 16h20**